



Rome, le 21 MAI 2021

*Ambassade de la République  
Démocratique du Congo  
Près le Quirinal - Italie*

## **Journée Afrique – 25 mai 2021**

**Mot de Son Excellence Monsieur Fidèle Sambassi Khakessa  
Ambassadeur de la République Démocratique du Congo près le Quirinal**

Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale,

Distingués Invités,

Mesdames et Messieurs,

La célébration de cette Journée de l'Afrique 2021 coïncide, malheureusement, avec la triste nouvelle pour la République Démocratique du Congo mon pays et la République amie d'Italie par la disparition de Son Excellence Monsieur Luca Antanasio, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de l'Italie qui a trouvé la mort à l'Est de la RDC dans des circonstances tragiques en février dernier et je salue, avec ferveur, le vernissage virtuel de ce jour dédiés spécialement en sa mémoire.

L'Ambassadeur Luca Antanasio avait envisagé, dans son programme d'actions au cours de son mandat en République Démocratique du Congo, de créer un « club d'affaires » d'hommes d'affaires italiens et congolais en vue d'assurer des échanges d'expériences, de développer la coopération dans le domaine commercial et de mettre tout en œuvre pour atteindre des objectifs communs dans le cadre du partenariat gagnant-gagnant. Je voudrais rappeler ici, en passant, que nos deux pays amis entretiennent, depuis plusieurs années déjà des relations bilatérales (entre autres exemples: les travaux du Barrage d'Inga, la coopération militaire et aérienne, et j'en passe).

Son Excellence Monsieur Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République Démocratique du Congo, a été profondément touché par cet incident ignoble et a présenté, en son nom propre et au nom de l'ensemble du peuple congolais, ses sincères condoléances les plus attristées à la République amie d'Italie et aux familles éprouvées. 

Pour revenir à la Journée de l'Afrique que nous célébrons aujourd'hui, j'ai l'insigne honneur de rendre un vibrant hommage aux Pères Fondateurs de l'Organisation de l'Unité Africaine qui se sont sacrifiés, au regard des divergences qui avaient caractérisé nos sociétés d'une part, et de l'éveil de la conscience africaine qui était encore en veilleuse, d'autre part, pour présenter au monde une structure d'Union et de Solidarité africaine, devenue aujourd'hui une réalité incontournable, avec laquelle il faut compter dans le concert des Nations.

La réalité de la pandémie de Covid-19 ne devrait pas occulter la symbolique de l'année 2021. Après le thème « **Faire taire les armes** », choisi à juste titre, au regard des conflits armés, le thème axé sur « **les arts, la culture et le patrimoine** » lui succède. En effet, il était temps que l'Union africaine fasse une halte sur ce qui constitue le socle de sa raison d'être, en dépit des problèmes récurrents d'ordre sécuritaire, politique et économique. Les arts, la culture et le patrimoine jalonnent sa trajectoire historique et requalifient sa place dans le monde. L'idée est de réaffirmer l'identité de l'Afrique et de stimuler ainsi son développement. D'ailleurs, la cinquième aspiration de l'Agenda 2063, document traçant la vision de développement du continent conçu sous l'ère Dlamini Zuma, affirme la nécessité d'une « **Afrique dotée d'une forte identité culturelle, d'un patrimoine commun et de valeur et d'une éthique partagée** ».

Présidant l'Union Africaine pour l'exercice 2021, la République Démocratique du Congo qui demeure fidèle à sa vocation africaine, est attachée aux valeurs culturelles auxquelles elle voudrait apporter un concours dynamique pour une Afrique solidaire et résolument attachée au développement de l'Afrique toute entière. Son Excellence Monsieur Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République Démocratique du Congo a placé la Culture parmi ses priorités au cours de son mandat à la tête de l'Union Africaine, étant donné que la culture représente l'une des grandes richesses de l'Afrique toute entière et de notre pays en particulier. D'ailleurs, l'Ambassadeur Antanasio, qui était un homme de culture, s'en est appropriée et a organisé plusieurs expositions d'œuvres d'art au sein de l'Ambassade d'Italie à Kinshasa.

En outre, un événement de portée mondiale est survenu au début de cette année 2021, c'est la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine (**ZLECA, ZLEC ou ZLECAF**) initialement prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet 2020, mais elle avait été retardée à cause de la pandémie de Covid-19.

L'accord de la Zone de libre-échange continentale africaine prévoit une suppression des droits de douane pour 90% des lignes tarifaires sur 5 ans pour les pays les plus développés et sur 10 ans pour les pays les moins développés. Les droits de douane devront être supprimés à une échéance ultérieure pour 7% des lignes tarifaires.

La **ZLECAF** est susceptible de transformer notre continent grâce à son marché potentiel de 1,2 milliard de personnes, et son Produit intérieur brut (PIB) combiné d'environ 3.000 milliards de dollars américains pour les 54 Etats Membres de l'Union africaine.

La **ZLECAF** va résoudre le problème de forte fragmentation des pays en territoires enclavés et aussi une multitude des Organisations régionales qui se chevauchent sans une intégration véritable. 

La **ZLECAF** constitue une stratégie de sortie de la récession consécutive à la pandémie de Covid-19.

La **ZLECAF** vient opportunément aider les pays africains à s'organiser pour faire face à la concurrence des pays de l'Union européenne avec lesquels ils sont en zone de libre-échange dans le cadre des nouveaux accords de partenariat économique.

Faire disparaître les barrières douanières ne se fera pas d'un coup de bâton magique, décoller l'économie africaine et assurer son développement durable. Pour que la levée des obstacles douaniers puisse avoir l'effet souhaité, plusieurs questions doivent être préalablement résolues.

Les défis présentés par la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine sont de plusieurs ordres et sont à même de la ralentir ou de la plomber. Ils sont, entre autres, d'ordre politique, juridique, infrastructurel, financier et sécuritaire.

**Volonté politique** pour mettre en œuvre des résolutions visant le développement du continent ;

**Au plan juridique**, l'accord doit prendre en compte la question de gestion des droits de propriété intellectuelle comme pour l'accord sur les droits de propriété intellectuelle liés au commerce de l'Organisation mondiale du commerce, il ne peut y avoir d'échanges commerciaux internationaux qui ne tiennent compte des droits de propriété intellectuelle sur les biens et services échangés.

**Sur le plan infrastructurel**, l'absence de voies de communication entre les pays du continent peut être un frein considérable pour la Zone de libre-échange continentale. Se déplacer d'un pays à l'autre n'est pas souvent facile. Certaines communautés économiques régionales ont déjà fait des avancées sur ce terrain en créant des routes pour relier les différentes capitales mais beaucoup reste à faire en termes de voiries, voies ferrées et correspondances aériennes. Sans ces infrastructures de communication entre les pays, échanger les biens et les services va demeurer un vœu pieux.

Même les communications électroniques et l'accès à l'Internet et au téléphone, qui sont des outils importants pour les transactions à distance, demeurent à des prix prohibitifs dans certains pays. En outre, la qualité de la connexion Internet est aussi problématique, tout autant la production et la distribution d'énergie.

**Au plan financier**, abaisser les barrières douanières signifie, pour la plupart des Etats africains, renoncer à une grande source de revenus. Les budgets de plusieurs Etats dépendent largement des recettes douanières et de l'exportation des matières premières. Leurs cours d'exportation étant fluctuant et plus enclin à la baisse qu'à la hausse, les recettes budgétaires se verront donc réduites considérablement. Cela n'aurait pas été grave si le secteur de production locale était structuré.

Avec un secteur informel qui représente plus de la moitié du PIB dans certains pays, les recettes fiscales ne vont pas augmenter du jour au lendemain. Par ailleurs, les multinationales bien implantées en Afrique, échappent à une taxation normale à cause des stratagèmes de plus en plus élaborés et de lois inadaptées. Les Etats africains auront fort à faire pour pouvoir équilibrer des budgets déjà déficitaires car grevés par des dettes auprès des pays développés et auprès des instances financières internationales.

K

**Au plan sécuritaire**, l'Afrique est aussi un continent qui connaît de graves crises sécuritaires, y compris la sécurité alimentaire, induites par les conflits dans certaines régions. Ces défis sécuritaires sont non négligeables, et peuvent ralentir considérablement les échanges sur le continent. En effet, les conflits internes dans plusieurs pays, la criminalité organisée et autres trafics des personnes, traite humaine, exploitation sexuelle et terrorisme, instabilité politique, qui sont déjà des obstacles à l'intégration dans les sous-régions, sont à même de l'être aussi pour l'effectivité de la zone de libre-échange continentale.

La Zone de libre-échange continentale est indubitablement une initiative qui peut apporter un renouveau à l'économie africaine en s'assurant que ses produits soient consommés sur le continent puisqu'elle ne réussit pas à les exporter et à entrer véritablement dans les marchés des autres continents. Cette initiative n'aura de résultats heureux que si, dans le même temps, les défis relevés ici et bien d'autres sont pris à bras le corps.

Il faudrait aussi engager des réformes vigoureuses suivant quatre axes :

- Transformation des structures socioéconomiques héritées de l'époque coloniale, aux fins de diversifier l'économie au-delà de l'exportation des matières premières vers les anciennes métropoles ;
- Réforme fiscale par la suppression des taxes non rentables qui alimentent plus les tracasseries qu'elles raffermissent la trésorerie de l'Etat ;
- Rationalisation et modernisation de l'Administration publique par la redéfinition des cadres organiques, compression des effectifs et réinsertion sociale du personnel pléthorique à travers les sociétés coopératives à promouvoir dans les différentes branches économiques ;
- Liquidation des entreprises publiques en faillite parallèlement à la création d'un fonds souverain en vue de la participation de l'Etat dans les secteurs économiques porteurs ou stratégiques.

Dans le secteur agricole, une opportunité parce que l'Afrique dépense actuellement près de 40 milliards de dollars par an pour l'importation de la nourriture étant donné le faible rendement agricole, il serait difficile qu'elle puisse concurrencer les autres continents.

La **ZLECAF** devrait contribuer à la définition d'une politique agricole commune, basée sur la promotion des coopératives agricoles à la perspective de professionnaliser les agriculteurs, et les agents du secteur informel en vue de l'exploitation des chaînes de valeur, spécialement dans le milieu rural. Le défi sera d'organiser le commerce intrarégional des denrées alimentaires, des produits transformés et d'intrants agricoles.

C'est une urgence dans le contexte de récession consécutive à la pandémie de Covid-19 qui a perturbé les chaînes internationales d'approvisionnement en produits alimentaires et médicaments.



L'Afrique est à la croisée des chemins et doit aujourd'hui prendre le tournant décisif vers son développement socio-économique. Dans sa recherche d'une voie de sortie de la crise aggravée par la pandémie de Covid-19, elle devrait implémenter la ZLECAF suivant la vision d'une nouvelle société prospère et pacifique, fondée sur le panafricanisme, le droit et la justice.

En fait, le monde se trouve devant une quatrième révolution industrielle qui se résume en sept grandes tendances suivantes : **intelligence artificielle, robotique, objets connectés, véhicules autonomes, impression 3D, nanotechnologie et biotechnologie.**

Tous les pays doivent s'équiper sur le plan scientifique, technologique, politique, économique et stratégique pour prendre part à cette compétition internationale.

En guise de conclusion, j'aimerais rappeler ici un objectif de taille, parmi tant d'autres, énoncé dans la Charte de Renaissance Culturelle africaine, de l'Union Africaine qui est de « *favoriser la coopération culturelle entre les Etats membres en vue de renforcer l'unité africaine à travers l'utilisation des langues africaines et la promotion du dialogue entre les cultures* ». Cette bonne vision demeure un vœu précieux, orienté pour renforcer l'idée de l'intégration régionale africaine.

L'union fait la force dit-on, une Afrique Unie et solidaire reste la meilleure des visions pour consolider nos efforts en vue de faire avancer nos Etats dans l'unité, la paix et la concorde.

Que vive l'Union Africaine, que vive l'amitié Italie-Afrique.

Je vous remercie.

